

**DIPLOME UNIVERSITAIRE**  
**Enseignement, Education et Formation (DU EEF)**

**Entrer dans le métier d'enseignant(e) du second degré ou de Conseiller(e) Principal(e) d'éducation**

**Année 2020/2021**

L'évaluation de l'UE « Exercice du Métier » dans le cadre du DU EEF parcours « Entrer directement dans les métiers d'enseignant(e) du 2<sup>nd</sup> degré et de CPE » se fait via l'élaboration d'un **Dossier Professionnel Réflexif**. Ce dossier s'appuie sur différentes expériences professionnelles significatives rencontrées durant l'année de formation en alternance dont l'analyse mobilise l'ensemble des contenus dispensés au sein des différents EC constitutifs de la formation.

L'enjeu de ce travail réflexif est de permettre à l'étudiant(e) fonctionnaire stagiaire de prendre conscience de ses compétences professionnelles en construction par une prise de recul par rapport à son expérience. Cette démarche enclenche le processus de formation professionnelle continuée tout au long de la vie.

Ce dossier sera l'objet d'une évaluation par le directeur / la directrice de dossier, chargé(e) de l'accompagnement du ou de la fonctionnaire stagiaire inscrit(e) en DU EEF. Au cas où la note serait inférieure à 10/20, une double correction sera organisée par les responsables de formation.

Si la validation du DU EEF par l'étudiant(e) fonctionnaire-stagiaire n'est pas obligatoire pour la titularisation, la réalisation et l'évaluation du dossier professionnel réflexif est indispensable. Effectivement, un avis de la part du Directeur de l'INSPE Académie de Lille Hauts-de-France est exigé par le Rectorat (employeur). Cet avis est émis à partir de l'évaluation du dossier (ainsi que du suivi d'assiduité à la formation) pour le jury de titularisation.

### **Principes du travail demandé**

Pour mener ce travail réflexif, basé sur une activité de recherche et ancré dans l'exercice de son futur métier, l'étudiant(e) fonctionnaire-stagiaire devra faire preuve des capacités suivantes :

- Accéder à, s'approprier et synthétiser des connaissances
- S'inscrire dans une démarche de recherche
- Analyser et interpréter des données et des résultats
- Dégager des perspectives professionnelles
- S'engager et s'inscrire dans une démarche professionnelle réflexive

Plusieurs niveaux d'analyse sont envisageables :

- Les élèves, la classe
- La discipline et son enseignement
- L'établissement et ses problématiques
- L'éducation nationale et ses partenaires
- Les problématiques éducatives au sens large

### **Attendus du dossier professionnel réflexif**

#### **Introduction**

*Celle-ci présentera le contexte du stage et les problématiques générales rencontrées durant cette année de formation en alternance.*

## **Partie 1. Analyse réflexive d'une expérience « de classe » ou « d'établissement »** (Les expériences d'établissement concernent davantage la mention « Encadrement éducatif »)

### 1.1. Contextualisation et définition

*Suite à l'exposé succinct mais précis de la (des) situation(s) choisie(s) et de son(leur) contexte, il s'agit d'expliquer dans quelles circonstances et pour quelles raisons cette expérience d'enseignement ou d'éducation a été choisie. Ce premier temps d'analyse permet de préciser la nature de l'expérience vécue.*

*Si l'expérience choisie doit relever d'une dimension pédagogique et/ou didactique, une grande liberté de choix est laissée. Cette expérience peut apparaître de manière récurrente ou ponctuelle, avoir lieu à différents moments du cours (ou d'actions d'encadrement éducatif), concerner des aspects spécifiques des programmes, des thèmes transversaux ou des grands enjeux éducatifs, résulter d'un ensemble de facteurs... Il est souhaitable qu'elle implique la mise en activité d'apprentissage des élèves.*

### 1.2. Ressources et connaissances mobilisées

*Quelles ressources humaines, pédagogiques, technologiques, numériques peuvent être sollicitées pour dépasser les problèmes repérés au cours de cette expérience ? Quels apports de connaissances scientifiques peuvent éclairer ces questions ?*

### 1.3. Stratégies mises en œuvre et indicateurs choisis

*Quelle démarche pédagogique et ou didactique est déployée pour dépasser les obstacles repérés ? Quels indicateurs (quantitatifs et/ou qualitatifs) sont identifiés pour mesurer une évolution positive de l'expérience ?*

### 1.4. Bilan

*Quels ont été les effets de la stratégie mise en place ? Quelles en sont les limites et les perspectives pour d'autres types d'expériences de même nature ?*

## **Partie 2. Analyse réflexive d'une expérience de travail en équipe**

*Par travail en équipe, il est possible de considérer des objectifs communs avec des collègues de l'établissement, avec des collègues inter-degrés ou inter-catégoriels (projet éducatif d'établissement, de classe, projet interdisciplinaire, liaison école collège, Bac +3/-3, projet ouvert sur le monde économique ou associatif...), avec des objectifs ou des projets partagés avec des partenaires éducatifs (services sociaux ou de santé, périscolaire, culture, sport...).*

### 2.1. Contextualisation et définition

### 2.2. Ressources et connaissances mobilisées

### 2.3. Stratégies mises en œuvre et indicateurs choisis

### 2.4. Bilan

## **Partie 3. Analyse réflexive de l'évolution des compétences de référence**

*Il s'agit ici de faire part de l'évolution des compétences professionnelles réparties selon 6 pôles du métier exposés dans le port folio numérique (plateforme Mahara). Il est demandé au (à la) stagiaire de montrer en quoi certaines d'entre elles ont évolué. La manière de présenter ces éléments est libre. Au fil du dossier, le/la candidat(e) pourra aussi référencer les compétences du référentiel publié au Bulletin Officiel du 25 juillet 2013<sup>1</sup>*

*Elles prendront appui sur les axes majeurs du projet de développement professionnel ou de progrès et/ou sur livret de compétences publié de l'étudiant (Mahara)*

## **Bibliographie et sitographie**

*Connaissances mobilisées et ressources complémentaires d'intérêt pour aller plus loin.*

<sup>1</sup> <http://www.education.gouv.fr/cid73215/le-referentiel-de-competences-des-enseignants-au-bo-du-25-juillet-2013.html>

## Annexes

*Il est souhaitable d'utiliser des éléments du portfolio numérique afin de partager des éléments de justification de la partie 3.*

*Une indexation des compétences mobilisées permettra de repérer les pages dans lesquelles chacune a été justifiée*

Le dossier sera composé de 30 à 40 pages (hors annexe) avec la police suivante : Times 12 - Interligne 1.5 - Marges 2 cm.

Il doit nécessairement inclure :

- Un résumé (max. 3 000 caractères, espaces inclus) avec 3 à 5 mots clés en 4<sup>ème</sup> page de couverture en français et dans la langue vivante suivie dans l'UE LVE.
- Une table des matières
- Une partie bibliographique et sitographique

Une page de garde standard sera diffusée sur le site INSPE.

*Par annexe, on entend tout document (texte, tableau, graphique, lien vers une ressource numérique, auditive, visuelle...) dont la prise de connaissance n'est pas nécessaire pour la compréhension et l'appréciation correctes du corps du texte.*

## Organisation pédagogique

Il est souhaité que les missions de direction du DPR et de tutorat INSPE soient assurées par une seule et même personne.

### **Le directeur / la directrice de Dossier Professionnel Réflexif**

Le directeur / la directrice de DPR valide les deux problématiques retenues dans le cadre de l'analyse, planifie le travail à mener (lectures incontournables, aide à la mise en place de la stratégie d'investigation et d'analyse, aide à l'écriture du document...).

Le directeur / la directrice de DPR est sollicité(e) par le responsable du parcours sur le site de formation, il (elle) peut être certifié(e) (dont PLP), agrégé(e), maître de conférences ou professeur(e) d'université. Son appartenance à l'INSPE ou à une université n'est pas une condition obligatoire.

### **Le tuteur / la tutrice INSPE**

Le tuteur / la tutrice INSPE a pour mission d'accompagner le / la stagiaire durant sa formation en alternance. Il/elle organise les conditions de son accompagnement par un ensemble d'actions, qui inclut des rencontres avec le ou la fonctionnaire-stagiaire lors rendez-vous professionnels en présentiel et en distanciel. Si le tuteur / la tutrice INSPE ne dirige pas le DPR, il / elle fait le lien entre les problématiques rencontrées par le/la fonctionnaire-stagiaire sur le terrain et le directeur / la directrice de DPR.

Voir le document présentant les missions du tuteur ou de la tutrice INSPE dans le cadre de l'accompagnement des fonctionnaires-stagiaires.

*NB Le tuteur / la tutrice INSPE est nommé(e) par le/la responsable du parcours en accord avec les responsables de la mention. Il / elle est issu(e) prioritairement de l'ensemble des formateurs et formatrices titulaires ou vacataires de l'INSPE ou des universités partenaires.*

## Le rendu de dossier professionnel réflexif

Le dossier professionnel réflexif au format papier devra être déposé sur Moodle dans les délais imposés et selon la procédure ad hoc (cf le document « Modalités des rendus et dates ultimes de remise des travaux ») pour être considéré comme rendu **soit le mercredi 21 avril 2021 au plus tard.**

*IMPORTANT : Le dépôt dans les délais et selon les modalités ad hoc sur l'espace numérique (.pdf) de travail de l'INSPE est aussi obligatoire. Rappelons qu'il n'y a pas de session 2 en DU EEF.*

### Critères indicatifs de notation

Critères	Description
<b>Pertinence et justification du choix de la problématique</b>	Inscription du travail dans les dimensions professionnelles et institutionnelles, exploitation de l'expérience personnelle
<b>Connaissances et ressources mobilisées</b>	La littérature professionnelle est majoritaire, la littérature scientifique est une plus value
<b>Méthodologie et démarche suivie pour éclairer la problématique et présenter des éléments de réponse à la question</b>	Apports des connaissances et ressources professionnelles, de l'expérience personnelle
<b>Qualité de l'exploitation de ce travail à visées professionnalisantes</b>	Inscription dans un cadre professionnel et institutionnel
<b>Clarté et qualité de présentation du travail</b>	